



Société pédagogique genevoise

Genève, le 3 février 2011

Monsieur STEPHAN ELIEZ  
Directeur général de l'Office  
médico-pédagogique  
Case postale 50  
1211 GENEVE 8

Concerne : Réorganisation de l'OMP et partenariat social

Monsieur le directeur général,

Nous tenons ici à manifester notre mécontentement face à la manière dont la direction de l'OMP considère le partenariat avec l'association professionnelle des enseignant-e-s et à vous faire part de différentes situations problématiques. La SPG, notamment via sa commission interne de l'enseignement et de l'éducation spécialisés, est un partenaire social incontournable. Or, il apparaît que sur de nombreux dossiers, la SPG n'est pas consultée ni même tenue au courant des processus en cours.

La toute récente réorganisation de l'enseignement spécialisé et la modification des fonctions hiérarchiques suscitent de nombreux questionnements sur le terrain et demandent une adaptation des différent-e-s actrices et acteurs du système. Cette adaptation sera d'autant plus facilitée que les collaboratrices et collaborateurs ne seront pas mis devant le fait accompli mais auront le sentiment de pouvoir débattre et d'être réellement entendu-e-s. Il est donc indispensable que la direction tienne clairement informé le personnel notamment via l'association professionnelle des enseignant-e-s.

Nous apprenons que des entretiens d'évaluation et de développement du personnel pour les responsables de centres médico-pédagogiques (CMP) vont être effectués. Or, nous constatons que les dispositions prises de manière concertée ne sont pas respectées. Il nous a aussi été rapporté que des responsables de CMP pourraient faire passer des entretiens d'évaluation à leur personnel. Nous vous rappelons que les responsables des CMP n'ont aucune fonction hiérarchique et de ce fait ne doivent pas procéder à de tels entretiens. Par ailleurs, nous dénonçons le fait qu'une consultation interne sur le cahier des charges des responsables de CMP soit en cours sans que la SPG n'en ait été informée.

D'autre part, vous avez vous-même évoqué en divers lieux le projet de désigner des responsables au sein des regroupements spécialisés, comme un scénario retenu par M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du DIP. Nous vous rappelons, si besoin était, que l'ensemble des regroupements a clairement exprimé son désaccord à l'égard de cette fausse fonction hiérarchique. Nous nous opposons donc formellement à la mise en place de ces responsables de regroupements, peu à même de résoudre les problèmes actuels des enseignant-e-s qui ont besoin d'une réelle hiérarchie de proximité et non pas de la création d'une charge supplémentaire.

Nous constatons une fois de plus la lenteur des réponses de la direction de l'OMP aux demandes et sollicitations des enseignant-e-s. Cette situation ne peut perdurer en l'état et renforce le sentiment d'une hiérarchie trop éloignée des préoccupations du terrain.

Enfin, nous persistons à dénoncer les nombreux dysfonctionnements liés aux décharges administratives des responsables des CMP ainsi que les nombreux retards dans le paiement des remplaçant-e-s (délai de 3 mois selon certains témoignages) ou l'absence de contrat mensualisé des remplaçant-e-s de longue durée.

En conclusion, nous attendons que la SPG soit mieux informée des changements suscités par la réorganisation de l'OMP et que ses avis soient mieux pris en compte. Gageons que les séances du mois de mars, avec le Conseiller d'Etat et la direction, permettront d'améliorer la situation actuelle en renouant le partenariat social.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur général, nos respectueuses salutations.



Pour la SPG,  
Laurent Vité, président

Copie à : M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du département de l'instruction publique , de la culture et du sport  
M. Maurice Dandelot, directeur pédagogique de l'Office médico-pédagogique  
Mme Carola Vincent-Gatti, directrice opérationnelle pédagogique